



▶ L'ÉDITORIAL  
DU PRÉSIDENT  
ET DE LA  
SECRETÁIRE  
GÉNÉRALE  
..... 2



▶ PLAN DE  
DÉVELOPPEMENT  
ET REGISTRE DES  
COMPÉTENCES  
..... 3



▶ LA SANTÉ  
MENTALE AU  
SSPHQ, ON Y  
TIENT  
..... 5



▶ À VISAGE  
DÉCOUVERT,  
CHANTAL  
GAUMOND  
..... 7



▶ ROULEZ VERT,  
ROULEZ  
ÉLECTRIQUE  
..... 8

## En route vers le Congrès mondial de l'énergie

LE CONGRÈS MONDIAL DE L'ÉNERGIE (CME), ÉVÉNEMENT TRIENNAL, SE TIENDRA AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL DU 12 AU 16 SEPTEMBRE PROCHAIN.

Principal forum international multi-énergie, le CME rassemblera plus de 3 500 leaders mondiaux du domaine de l'énergie, issus tant de l'industrie, des gouvernements et des organismes internationaux que des médias, du milieu universitaire et des associations liées au secteur énergétique.

Le thème du CME, dont Hydro-Québec est l'hôte, porte sur quatre grands enjeux, soit l'accessibilité, la disponibilité, l'acceptabilité et la responsabilité. L'événement sera l'occasion, pour les participants, de mieux appréhender les questions et

les solutions énergétiques d'un point de vue planétaire.

Il y a un sentiment d'urgence auquel est confronté le secteur énergétique à l'échelle mondiale. La demande en énergie à l'échelle planétaire devrait doubler d'ici 2050. Actuellement, un tiers de la population mondiale ne dispose d'aucun approvisionnement énergétique fiable. L'industrie de l'énergie fait face à des problèmes d'acceptabilité importants sur les plans environnemental, social et politique. Bref, la situation est plus complexe que jamais.

### VOLET PUBLIC

L'EXPO ÉNERGIE MONTRÉAL 2010 offrira au grand public des conférences-midi gratuites, des débats animés par des personnalités connues du monde de l'énergie ainsi qu'une exposition sur les énergies émergentes.



L'événement aura lieu au Complexe Desjardins en même temps que le congrès.

### VOLET SYNDICAL

Les syndicats d'Hydro-Québec affiliés au SCFP organisent, en parallèle du Congrès, un colloque alternatif où seront conviés les syndicats de l'énergie présents à Montréal pour l'occasion, à l'instar des syndicats d'Électricité de France (EDF). Au menu, conférences et débats sur l'avenir énergétique mondial dans une perspective syndicale.



L'@ROBAS EST IMPRIMÉ SUR DU PAPIER RECYCLÉ



## INSCRIVEZ-VOUS AU 3<sup>E</sup> TOURNOI DE GOLF DU SSPHQ

16 JUILLET 2010 AU CLUB DE GOLF  
BASE DE ROC À JOLIETTE

TOUT LE MONDE EST BIENVENU!

PLUS D'INFORMATION AU [WWW.SSPHQ.ORG](http://WWW.SSPHQ.ORG)



## ÉDITORIAL

# Hydro devrait changer son légendaire numéro de téléphone : 289-2211

Le budget Bachand n'était pas encore déposé, que déjà le gouvernement composait le 289-2211 pour passer commande à Hydro-Québec. La requête : augmenter les revenus de l'entreprise dans les prochaines années. Le but : remplir les coffres de l'État pour payer la note de la crise.

Hydro-Québec contribue déjà plus à renflouer le portefeuille du gouvernement que l'ensemble des entreprises du secteur privé au Québec. Est-ce qu'on a un système économique pauvre et improductif? Je ne crois pas. Nous vivons plutôt dans un paradis fiscal pour les entreprises privées. Nos gouvernements ne connaissent leurs numéros de téléphone que lorsqu'il s'agit de financer les campagnes de partis.

Quoi qu'il en soit, cette fois-ci, la commande sera encore plus grosse pour Hydro-

Québec dans les prochaines années. Non seulement, le gouvernement exige un taux de rendement supérieur d'année en année, mais il impose une hausse des tarifs à moyen terme, il favorise la coupure de postes à travers sa politique de remplacement d'un employé sur deux, il menace de geler la masse salariale et de couper dans les bonis.

Certes, il est populaire ces derniers temps de lapider ceux qui obtiennent des bonis dans les sociétés d'État, que ce soit chez nos hauts dirigeants, les cadres ou nos travailleurs. On omet de mentionner que cette pratique, qui vient du secteur privé, est basée sur l'atteinte des objectifs de performance, de mobilisation et de motivation. Bref, si nous réussissons constamment à fournir l'effort pour répondre aux demandes toujours plus gourmandes du gouvernement, pourquoi

devrions-nous faire les frais du projet de loi 100 qui concrétise le budget Bachand? Un budget austère qui vise à rétablir l'ordre économique que les banques privées et les compagnies débitrices ont défait.

Par chance, notre convention collective a été signée pour cinq ans en 2008 et son contenu prévaut. D'autres n'ont pas cette chance, ils écopent. L'équilibre est bien fragile. En demandant trop, en coupant, en démobilisant, en démotivait, le gouvernement risque de perdre au change. La ressource première dans le secteur public et dans les sociétés d'État comme Hydro-Québec, ce sont les employés.

Dépêchons-nous de changer le 289-2211!

**Benoît Bouchard**  
Président

**Solange Bourgeois**  
Secrétaire générale

## VOLTE-FACE D'HYDRO-QUÉBEC DANS LES NÉGOCIATIONS AVEC LES INGÉNIEURS

En 2008, le Syndicat professionnel des ingénieurs déclinait l'offre d'Hydro-Québec de négocier sa convention collective sous forme de front commun avec les sept autres syndicats, alors que la conjoncture économique était favorable.

Depuis, les négociations en solo des ingénieurs traînent en longueur. Ils ont participé à une marche silencieuse en mars pour faire débloquent les négociations et une grève des heures supplémentaires est en cours. Pendant ce temps, Hydro-Québec a annoncé

qu'il retirait les offres contenues dans l'entente de principe intervenue entre les parties le 6 mai dernier, dû notamment à l'austérité budgétaire imposée par Québec.

Au moment de mettre sous presses, les ingénieurs devai-

ent se rencontrer le 8 juin pour voter sur l'entente de principe rendue caduque par Hydro-Québec le 20 mai. Les moyens de pression qui incluent entre autres un mandat de grève générale ont reçu au printemps l'appui de 95 % des membres. Il faudra attendre la suite des événements.

## SAVIEZ-VOUS QUE?

Depuis la signature de la lettre d'entente n° 2, votre couverture des soins offerte par la Croix Bleue s'est élargie. Par exemple, saviez-vous que votre régime de la Croix Bleue vous offre une protection assurance voyage et annulation voyage en cas d'urgence? Nous vous invitons à consulter votre convention collective. Si vous avez des questions, contactez le Comité des avantages sociaux à [avso@ssphq.org](mailto:avso@ssphq.org).

# Plan de développement et registre des compétences

LA DIRECTION PRINCIPALE – TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (DPTI) A MIS EN PLACE, IL Y A UN AN ET DEMI, UN REGISTRE DES COMPÉTENCES. CE REGISTRE PERMET AUX EMPLOYÉS D'ÉVALUER LEURS PROPRES COMPÉTENCES ET D'INDIQUER LEUR CHEMINEMENT DE CARRIÈRE SOUHAITÉ. LA GESTION UTILISE ÉGALEMENT CET OUTIL AFIN DE PLANIFIER LES RESSOURCES NÉCESSAIRES À SES BESOINS FUTURS.



À la suite de cette première étape, les spécialistes qui ont participé à l'exercice ont rencontré leur gestionnaire afin de réviser l'évaluation de leurs compétences et de convenir d'un plan de développement. Le but de ce projet est de permettre aux spécialistes d'être formés selon leur plan de carrière et de donner à la gestion l'outil nécessaire pour mieux cibler

les ressources pouvant combler des besoins précis à l'interne.

Les spécialistes de la DPTI sont grandement encouragés à s'inscrire au registre et à développer un plan, ciblant le type de poste désiré, avec leur gestionnaire. D'ailleurs, la DPTI met actuellement en ligne un catalogue des formations offertes. Le plan

de développement est de la responsabilité de l'employé, mais la gestion a le devoir de l'assister, comme le prévoit notre convention collective à l'article 24.03.

Le syndicat estime que la formation revêt une grande importance pour les spécialistes et pense que l'initiative de la DPTI est un début de solution à nos problèmes en dotation. Avec un objectif de carrière, un plan de dévelop-

pement et la formation nécessaire, les employés devraient avoir tous les outils en main pour accéder à des postes de niveaux supérieurs. Il ne leur restera plus qu'à se préparer adéquatement pour l'entrevue.

Les autres unités pourraient s'inspirer de la DPTI pour progresser en matière de développement du capital humain. Dans ce type de projet, tout le monde y gagne.

## VICTOIRE EN ARBITRAGE

### Une sentence arbitrale sur le report des vacances favorable aux syndiqués fera jurisprudence

Dans son jugement du 14 avril dernier, l'arbitre M<sup>e</sup> Denis Nadeau affirme que l'on peut reporter plus d'une fois les crédits de vacances, si l'employé est dans l'impossibilité de « prendre des vacances » pendant la période de référence pour une des conditions stipulées à l'article 21.09 a) de la convention collective. « Je crois qu'il faille privilégier la solution qui permet le maintien d'un avantage dûment acquis », juge M<sup>e</sup> Denis Nadeau.

Il n'y a donc pas de limites réelles au nombre de fois qu'un crédit de vacances peut être reporté à l'année suivante, pour autant que l'on respecte les modalités d'application et les conditions prévues à la convention collective.

Pour obtenir le détail de cet arbitrage et les conditions dans lesquelles le verdict a été rendu, visitez notre site Internet au [www.ssphq.org](http://www.ssphq.org).



## CONNAISSEZ-VOUS VOTRE CONVENTION COLLECTIVE ?

### QU'EST-CE QU'UN GRIEF ?

Si un salarié considère qu'il y a eu violation de la convention collective, ou qu'il y a mésentente sur l'interprétation de celle-ci dans son application, le problème doit être soulevé sans délai auprès d'un directeur syndical. Celui-ci amorcera une enquête à laquelle le salarié devra contribuer personnellement.

Cette enquête, préalable au dépôt d'un grief ou d'une mésentente, permet de prendre connaissance des faits, d'identifier les différents intervenants et de recueillir des éléments de preuve. Ainsi, plusieurs intervenants sont souvent appelés à contribuer, d'une manière ou d'une autre, aux différentes étapes de l'enquête. Le souci premier sera de déterminer la date de l'événement ayant donné naissance au litige afin de s'assurer du respect du délai de rigueur

de 42 jours prévu aux articles 10.02 et 10.05.

Dans le même ordre d'idée, pour s'assurer de satisfaire l'obligation prévue à l'article 10.01 de tenter de régler le problème avant toute procédure légale, toutes interventions ou tentatives auprès du supérieur immédiat et de la Direction y seront consignées et documentées. En effet, lorsque les circonstances le permettent, une relation de travail précède le dépôt d'un grief.

Le fait de soumettre un grief ou une mésentente est un acte de nature juridique qui doit être fondé en droit et s'appuyer sur notre convention collective ou une loi applicable en droit du travail. Le dépôt d'un grief ou d'une mésentente se doit de résulter d'une analyse appropriée et du suivi d'une procédure stricte et technique.

Dans l'intérêt des membres, le SSPHQ, par l'intermédiaire

des membres du Comité griefs, assume la responsabilité de déposer un grief ou une mésentente par procuration au nom d'un salarié. Il est donc de leur ressort de rédiger le libellé final du grief ou de la mésentente, de lui attribuer un numéro de dossier et de soumettre le grief ou la mésentente en adressant une lettre à l'attention du supérieur hiérarchique du gestionnaire, dont la décision ou les actions sont contestées, laquelle est signée au nom des plaignants.

Ce texte s'appuie sur les articles 10.01, 10.02 et 10.05 de la convention collective. Nous vous invitons à les lire. La convention collective est disponible sur notre site Internet.

Vous avez des questions sur l'une ou l'autre des dispositions présentées dans la convention collective ? Faites appel à votre représentant syndical pour obtenir des précisions.

### LE GRIEF... À PRENDRE AU PIED DE LA LETTRE !

Les principaux éléments constituant le libellé d'un grief sont :

- la date du grief, pour en marquer le dépôt ;
- l'identification du supérieur hiérarchique à qui le grief est soumis ;
- la mention des dispositions de la convention collective ou des lois applicables en vertu desquelles le grief est invoqué ;
- la présentation des décisions ou actions contestées et à qui elles sont imputées ;
- la présentation de toutes réclamations et énoncé de tous dédommagements attendus, de quelque nature qu'ils soient, et désignation des bénéficiaires ;
- l'identification des plaignants.



## DOT ACTION

### TRUCS ET ASTUCES

Pour postuler et obtenir un poste de spécialiste à Hydro-Québec, il faut mettre de la rigueur dans son curriculum vitae et bien se préparer. Notre convention collective est très flexible en matière de dotation et permet certains écarts à la gestion.

Le but de cet article est donc de vous aider à bien vous préparer afin d'avoir le maximum de chances d'obtenir le poste convoité.

Le processus de sélection de l'employeur étant basé sur les exigences, voici la procédure que nous vous recommandons de suivre :

- Bien lire l'affichage du poste vacant, surtout la section des exigences.
- Rédiger une lettre de présentation qui fait ressortir toutes les exigences demandées qui ne peuvent figurer dans votre C.V. Par exemple : l'autonomie, l'esprit d'équipe, l'esprit d'initiative, etc.
- Adapter votre C.V. afin qu'il reflète TOUTES les autres exigences se retrouvant dans l'affichage. Il ne s'agit pas ici de mentir, mais de mettre l'accent sur les points importants.

Si vous suivez cette procédure, vous devriez, en théorie du moins, être convoqué en entrevue. Dans le cas contrai-

re, avisez votre directeur syndical afin que nous puissions être proactifs.

Vous êtes sélectionné pour une entrevue, alors vous devez vous préparer. Les entretiens suivent presque tous la même ligne. Le gestionnaire posera au moins une question sur chacune des exigences et vous devrez donner un exemple concret et précis démontrant que vous répondez à cette exigence. Il est par conséquent relativement simple de prévoir le coup et d'avoir des réponses préparées d'avance.

Bon cheminement !

Votre Comité dotation  
[dotation@ssphq.org](mailto:dotation@ssphq.org)

# La santé mentale au SSPHQ, on y tient!

CE N'EST PAS TOUJOURS FACILE DE FAIRE DES PERCÉES DANS CERTAINS DOMAINES, ENCORE MOINS LORSQUE LES SUJETS SONT TABOUS, COMME LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE. TOUTEFOIS, LE TRAVAIL ACHARNÉ RAPPORTE, LE COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ COMMENCE D'AILLEURS À FAIRE SA MARQUE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC SUR CE POINT.

Le 28 avril dernier, le Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec recevait dans ses bureaux mesdames Danielle Laurier et Manon Labelle, respectivement directrice Santé et sécurité d'Hydro-Québec et chef d'unité Présence au travail et gestion des invalidités. Leur présentation avait comme thème « Mieux se connaître pour mieux collaborer! ». L'idée était de faire des rapprochements afin de voir ce qui pourrait être fait en matière de prévention et de réparation en santé mentale.

La nouvelle structure organisationnelle du département Santé et sécurité d'Hydro-Québec, ainsi que les grandes orientations pour les prochaines années ont été présentées. Par la suite, les membres du Comité exécutif du syndicat

ont échangé avec nos deux invitées sur la façon de créer des liens et de faire des avancées sur le terrain de la santé mentale, particulièrement en prévention. Les deux parties ont notamment convenu de collaborer à la mise sur pied d'un projet pilote.

Dans les prochains mois, les collaborateurs devront créer une nouvelle plateforme de discussion pour approfondir leurs connaissances sur les problématiques vécues par les spécialistes, déterminer les gestes à poser, coordonner un plan d'action et cibler les unités où auront lieu les projets pilotes.

Il s'agit d'un dossier de longue haleine, mais les membres du comité ont bon espoir que l'expérience de terrain avec un projet pilote pourrait donner de bons résultats.

## COMITÉ CONSULTATIF EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

UN REPRÉSENTANT DU SYNDICAT, STÉPHANE MIVILLE, SIÈGE AU COMITÉ CONSULTATIF EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL D'HYDRO-QUÉBEC. LE COMITÉ EST COMPOSÉ DE SPÉCIALISTES DE L'ÉQUIPE DE GESTION DES INVALIDITÉS ET DE REPRÉSENTANTS DES SECTIONS LOCALES 957, 1500, 2000 ET 4250. DANS LE CADRE DE LEURS TRAVAUX, ILS DÉVELOPPENT NOTAMMENT DES OUTILS PERMETTANT D'HARMONISER LE RETOUR AU TRAVAIL APRÈS DES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ PSYCHOLOGIQUE. IL S'AGIT LÀ D'UN BON EXEMPLE DE COLLABORATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA DIRECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ D'HYDRO-QUÉBEC.



## PAPIER OU ÉLECTRONIQUE

SI VOUS NE DÉSIREZ PAS RECEVOIR UNE COPIE PAPIER DU JOURNAL L'@ROBAS À LA MAISON ET QUE VOUS PRÉFÉREZ CONSULTER LA PUBLICATION UNIQUEMENT SUR LE SITE WEB DU SYNDICAT, CONTACTEZ-NOUS. ÉCRIVEZ AU COMITÉ D'INFORMATION : INFORMATION@SSPHQ.ORG ET DEMANDEZ QUE L'ON RETIRE VOTRE NOM DE LA LISTE D'ENVOI.

TOUJOURS AU COURANT

WWW.SSPHQ.ORG



# Le SSPHQ se met en marche

Le 11 février 2000, le commissaire général du travail émettait notre certificat d'accréditation et confirmait

l'existence légale du SSPHQ. C'était le début de l'aventure syndicale pour quelque 2 400 spécialistes d'Hydro-Québec.



LE PREMIER EXÉCUTIF OFFICIEL : SYLVIE HOULE, VINCENT TRUDEL, SOLANGE BOURGEOIS, MICHEL ST-JACQUES, CLERMOND DUFOUR ET LUC LABELLE. ABSENT DE LA PHOTO : DENIS LEMIEUX.

Les débuts du syndicat ont donné lieu à une certaine effervescence. Il y a eu les premières élections officielles du comité exécutif au printemps 2000. Puis, l'élection des directeurs syndicaux par région. Il a également fallu former tout ce beau

monde, des néophytes qui se trouvaient maintenant en première ligne.

À l'époque, certains chevaux de bataille étaient déjà connus. Il fallait s'assurer d'obtenir les augmentations salariales de 6,5 % sur 3 ans, travailler sur les délais, trop courts, accordés aux employés mis en disponibilité pour se trouver un nouveau poste, poursuivre les discussions sur le régime de retraite afin de le moderniser pour qu'il corresponde aux valeurs sociales du moment.

Les préparatifs de la première convention collective ont conduit à une vaste consultation des membres pour cibler

les priorités. Des comités devaient être formés pour traiter des problématiques identifiées, telles que les postes temporaires, l'évaluation et la progression des emplois, les avantages sociaux, l'équité salariale, etc.

« Il y en a eu de l'action! Et l'important, c'est qu'on a signé notre toute première convention collective en avril 2001, s'exclame Luc Labelle, ancien secrétaire général. Nos nouvelles conditions de travail étaient alors écrites noir sur blanc. »



## Conseil provincial 2010

LE PREMIER CONSEIL PROVINCIAL S'EST DÉROULÉ DU 25 AU 27 MAI DERNIER AU LAC CARLING.

Cette nouvelle plateforme décisionnelle permettra une meilleure décentralisation et un allègement du nombre de décisions administratives prises en assemblée générale. La création du Conseil provincial est d'ailleurs le fruit d'une décision de l'assemblée, en 2009, pour remplacer le Conseil exécutif provincial qui, malgré le nom, était un forum consultatif.

Les directeurs syndicaux ont débattu et voté sur les règlements afin de compléter la réforme des statuts du syndicat entreprise il y a un an. La réglementation

des dépenses adoptée par les membres en assemblée générale, à l'automne 2005, a notamment été reconduite. Les règlements d'élection des directeurs syndicaux ont également été amendés pour permettre plus de souplesse, tout en respectant les obligations démocratiques du syndicat.

Une quarantaine de directeurs syndicaux et de membres du Comité exécutif ont participé au Conseil provincial. Des allocutions ont été prononcées par Lucie Levasseur, présidente du SCFP – Québec, et Michel Arseneault, président de la FTQ. Quelques anciens se sont également joints aux participants pour célébrer les 10 ans du Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec au cours d'un souper.

## ÉLECTION AU COMITÉ DES STATUTS

LE 27 MAI DERNIER, DANS LE CADRE DU CONSEIL PROVINCIAL, LA STRUCTURE SYNDICALE A PROCÉDÉ À L'ÉLECTION DES TROIS MEMBRES DU COMITÉ DES STATUTS. MESSIEURS CLAUDE LORRAIN ET RÉJEAN CARRIER ONT ÉTÉ RECONDUITS DANS LEURS FONCTIONS ET MADAME JOSÉE PLANTE, DIRECTRICE SYNDICALE ET MEMBRE DU COMITÉ DES GRIEFS, EST VENUE COMPLÉTER L'ÉQUIPE. LE COMITÉ DES STATUTS EST RESPONSABLE DE L'ANALYSE DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT. IL EN RECOMMANDE L'ACCEPTATION, LE REJET OU FAIT UNE CONTRE-PROPOSITION AUX INSTANCES APPROPRIÉES. ÉGA-

LEMENT, SUR DEMANDE DU PRÉSIDENT, LE COMITÉ ÉMET UN AVIS SUR L'INTERPRÉTATION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS.



## À VISAGE DÉCOUVERT

# Chantal Gaumont, coordonnatrice au Comité plan d'emploi

**J'AI ENTREPRIS MA CARRIÈRE À HYDRO-QUÉBEC EN 1988 AU POSTE DE LÉVIS EN TANT QUE COMMIS SUPPORT À L'ADMINISTRATION. DURANT DES ANNÉES, JE SUIS PASSÉE DE POSTE EN POSTE DANS LA RÉGION DE QUÉBEC. DÉCIDANT QUE JE POUVAIS FAIRE PLUS, EN 1993, J'AI SUIVI MON CŒUR ET J'AI COMMENCÉ EN COURS DU SOIR UN BACCALAURÉAT EN RELATIONS INDUSTRIELLES. INSPIRÉE PAR UN GESTIONNAIRE, J'AI TERMINÉ MES ÉTUDES AVEC L'INTENTION DE PROGRESSER DANS LA STRUCTURE « HYDRO QUÉBÉCOISE ».**

Alors que j'occupais un emploi aux Réseaux autonomes, un gestionnaire m'a remarquée et offert un remplacement à un poste de cadre à Gaspé. J'étais enthousiaste de trouver des solutions aux problèmes et d'avoir de nouvelles responsabilités. Mais, à la suite de cette première expérience, je suis retournée me promener dans l'entreprise. En 2006, j'ai finalement obtenu ma permanence grâce à l'emploi que j'occupe encore aujourd'hui, soit conseillère encadrement et procédures pour l'unité Expertise à Beauport.

Comme je suis toujours en quête de nouveaux défis, en février 2008, j'ai décidé de m'impliquer dans la structure syndicale pour remplacer un directeur qui partait à la retraite. Puis, en mars 2008, alors que j'étais prête pour de nouvelles responsabilités, j'ai décidé d'augmenter mon implication au syndicat.

J'ai donc intégré le Comité Plan d'emploi, où j'applique concrètement les notions de relations industrielles. Si être directrice syndicale me plai-



*Chantal Gaumont*

sait relativement, mon arrivée dans ce comité paritaire m'a donné un nouvel élan.

J'aime l'envergure du Comité plan d'emploi. Je me suis vite rendu compte que mes décisions ont plus d'impact que toutes les décisions que je pourrais prendre assise à ma chaise chez Hydro-Québec. J'ai une réelle influence pour faire avancer les choses. Mon implication syndicale m'amène à rencontrer les directions des différentes divisions d'Hydro-Québec, à voir tous les processus internes d'un autre œil.

Loin de bloquer mes perspectives d'emploi chez Hydro-Québec, le fait de travailler avec les ressources humaines

de la division corporative et de rencontrer un grand nombre de gestionnaires m'ouvre davantage de portes. Je m'aperçois que je suis en train de leur prouver mes capacités à faire face à de nouvelles responsabilités. Mes compétences sont mises de l'avant et je me sens utile.

Mon but en m'engageant dans le syndicat n'était pas d'y faire carrière, mais j'y ai pris goût. C'est une opportunité pour moi d'apprendre autre chose, de toucher à d'autres domaines et d'évoluer. Oui, je suis sortie de ma zone de confort, mais l'expérience, les compétences et le respect des gestionnaires que j'acquiers actuellement n'ont pas de prix.

### SAVIEZ-VOUS QUE ?

Votre régime d'assurance Croix Bleue vous permet de passer des tests de laboratoires médicaux par l'intermédiaire des Laboratoires Biron. Vous n'avez qu'à prendre rendez-vous avec ces derniers et à présenter votre carte de la Croix Bleue, ainsi que le papier du médecin. Les coûts seront défrayés directement et entièrement par la Croix Bleue. Biron s'occupe d'ailleurs de la paperasse. Nous vous invitons à consulter votre convention collective. Si vous avez des questions, contactez le Comité des avantages sociaux à [avso@ssphq.org](mailto:avso@ssphq.org).

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au  
**Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec**

565, Crémazie Est  
Bureau 9100  
Montréal QC H2M 2V6

**Numéro de Convention de la Poste-publications 41450535**

# ENVIRONNEMENT



## ROULEZ VERT, ROULEZ ÉLECTRIQUE



On parle de plus en plus que l'électrification des transports terrestres est un pas majeur vers la fin de la dépendance au pétrole, un secteur responsable du quart de l'émission de gaz à effet de serre (GES) en Amérique du Nord.

Un parc automobile majoritairement électrique et l'électrification des transports en commun, le tout alimenté par une électricité propre et renouvelable comme celle produite dans nos centrales hydrauliques, permettraient une baisse non seulement des GES, mais également de la pollution urbaine et des alertes de smog.

Thierry Vandal écrivait récemment qu'au Québec, il en coûterait actuellement sept fois moins cher de rouler à l'électricité plutôt qu'à l'essen-

ce. Il s'agit d'un des écarts les plus intéressants en Amérique du Nord. De plus, notre capacité de production pourrait facilement absorber la demande. Une seule centrale comme Eastmain-1, qui a été mise en service ces dernières années, peut fournir l'énergie nécessaire pour opérer un million de voitures électriques.

Mais pour en arriver là, il faut plus que de la volonté, il faut bouger. Si le dernier budget Bachand donnait un signal clair en faveur de l'électrification des transports terrestres, l'administration Obama a récemment injecté 2,4 milliards de dollars dans ce secteur.

Il faut également que les voitures 100 % électriques soient intéressantes et performantes pour les consommateurs. La clé se trouve dans les nouvelles technologies des moteurs et des batteries.

Chez Hydro-Québec, la filiale TM4, située à Boucher-

ville, travaille sur des moteurs ainsi que sur l'électronique de puissance. Dans le cadre d'un programme de démonstration de voitures entièrement électriques, TM4 s'est associé au groupe indien Tata afin de fournir 150 moteurs pour l'expérience terrain en Norvège et en Grande-Bretagne.

Du côté de l'IREQ, le travail de recherche se concentre sur les matériaux de batteries. Véritable clé du succès, les batteries rechargeables font l'objet de divers prototypes alliant différents métaux. Déjà, il est possible, grâce à la combinaison lithium-fer-phosphate et titane de lithium, de réaliser la pleine recharge d'une pile en moins de quatre minutes, à une tension normale de 120 V. La recherche se poursuit et les choses avancent vite.

Il reste certes beaucoup à faire, mais l'avenir du transport terrestre électrique se rapproche.



**Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec**

SECTION LOCALE 4250 SCFP-FTQ

L@robas est publié par le Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec, section locale 4250 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Les articles de ce bulletin peuvent être reproduits pourvu qu'on en mentionne la source.

Les archives de l@robas sont disponibles sur notre site web au [www.sspqh.org](http://www.sspqh.org)

**Équipe de rédaction**  
France Carufel  
Catherine Seers

**SSPHQ**  
565, boul. Crémazie Est  
Bureau 9100  
Montréal (Québec) H2M 2V6